

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
POMACLE

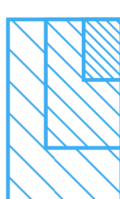
PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes

AVERTISSEMENT
Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25©

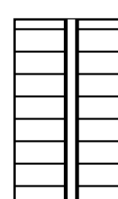
LEGENDE

- 

AS1

Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux
- 

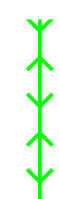
EL7

Circulation routière - Servitudes d'alignement (non matérialisé sur le plan - cf se reporter à la liste des servitudes)
- 

EL11

Voies express et déviations d'agglomérations - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations
- 

I4

RTE - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines
- 

I4

ERDF - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines
- 

PM3

Environnement - Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques - PPRT
- 

T 1

Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer

T 7
Relations aériennes - Servitudes aéronautiques
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

